

Compte-rendu du conseil municipal du 12 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 5 - Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 07/03/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU

Excusés : Sébastien PINZETTA (Procuration à Jeanine CHARDAN), Hervé GOUILLON (Procuration à Mathieu ANTOINE), Florian COLLEY (Procuration à Frédérique MARROU)

Absente : Charlotte POUDEROUX

Secrétaire : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 19 Février 2024. **Vote à l'unanimité.**

Mathieu ANTOINE indique que les délibérations 7 (coupes de bois) et 10 (travaux de voirie) sont retirées faute d'éléments suffisants.

DELIBERATIONS :

1 OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Mathieu ANTOINE informe les conseillers que le compte de gestion reprend l'ensemble des dépenses et recettes de l'année, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les résultats ont été comparés et sont contrôlés avec la trésorerie d'Embrun. *Frédérique MARROU* demande si l'excédent de fonctionnement est dû au fait d'avoir prévu plus de dépenses que nécessaire, ou qu'il y a eu plus de recettes que ce qui était attendu, notamment avec l'Observatoire et les réparations de la toiture ? *Mathieu ANTOINE* répond qu'il s'agit d'un mélange de ces deux éléments. Au niveau des dépenses, en électricité, il avait été prévu 70 000€ et seulement 35 000€ ont été dépensés. Mais la hausse des prix étaient floue. Dans tous les cas, l'excédent permet de faire face à d'éventuels imprévus. Il faut demeurer vigilant car cet excédent peut très vite s'atténuer. Il faut donc rester prudent pour le prochain budget. Les dépenses et recettes réelles ainsi que les résultats de clôture sont présents dans les délibérations suivantes n°2 et 3.

Vote POUR à l'unanimité.

2 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le compte administratif reprend là encore les réalisations effectuées sur l'années. Il fait apparaître plus de recettes que de dépenses, le budget évolue chaque année. Les plus gros postes de dépenses, en fonctionnement, sont le 011 (charges à caractère général) et le 012 (salaires et charges). Cela est également dû au fait que le 023, qui permet de basculer si besoin du fonctionnement en investissement, n'a pas été utilisé et reste donc en excédent. *Jacques ISNEL* demande si l'on peut voir les dépenses de chaque article. *Mathieu ANTOINE* répond qu'il est laborieux de présenter chaque article du compte administratif mais que chacun peut le consulter sans problème. En général la présentation du budget primitif est plus détaillée et aura lieu au prochain conseil municipal. Voici le compte administratif 2023 de la commune :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	939 342,68	G	1 188 405,25
	Section d'investissement	B	363 215,32	H	165 932,96
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	331 409,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	26 978,11 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 329 536,11	= G+H+I+J	1 685 747,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	17 572,32	L	99 393,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 572,32	= K+L	99 393,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	939 342,68	= G+I+K	1 519 814,70
	Section d'investissement	= B+D+F	407 765,75	= H+J+L	265 326,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 347 108,43	= G+H+I+J+K+L	1 785 141,00

Vote POUR à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote.

3 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

La section d'investissement de l'année 2023 présente un excédent de 8 434.44 €

La section de fonctionnement de l'année 2023 présente un excédent de 580 472.02 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant positif et considérant le solde des restes à réaliser, il n'est pas nécessaire d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement. Il y aura toujours le chapitre 023 pour basculer, uniquement si besoin, du fonctionnement en investissement.

Vote POUR à l'unanimité.

4 OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DE LA MAISON DU SOLEIL.

Mathieu ANTOINE présente le compte de gestion de la maison du soleil et indique que pour la première année, 30 000€, correspondant grosso modo aux salaires et charges de la maison du soleil, ont été rebasculés sur le budget de la commune, pour plus de sincérité. L'excédent de 10 000€ en fonctionnement de l'année 2023 tient donc compte de la masse salariale et des charges.

Vote POUR à l'unanimité.

5 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MAISON DU SOLEIL

Pour rappel, les restes à réalisés votés en Février étaient en excédent, puisque quelques subventions sont en attentes de versement, ce qui a permis de réduire le léger déficit d'investissement de l'année, à hauteur de 9 330€. Le solde d'exécution demeure quant à lui positif à hauteur de 39 372.41€, les réalisations de l'année 2023 sont donc en excédent :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 108 524,27	G 119 364,62	G-A	10 840,35
	Section d'investissement	B 28 330,00	H 0,00	H-B	-28 330,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 37 862,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 136 854,27	Q= G+H+I+J 157 226,68	=Q-P	20 372,41

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 19 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 19 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 108 524,27	= G+I+K 157 226,68		48 702,41
	Section d'investissement	= B+D+F 28 330,00	= H+J+L 19 000,00		-9 330,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 136 854,27	= G+H+I+J+K+L 176 226,68		39 372,41

Vote POUR à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote.

6 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET MAISON DU SOLEIL

La section d'investissement de l'année 2023 présente un déficit de 28 330.00 €, notamment en raison de subventions en attente de versement.

La section de fonctionnement de l'année 2023 présente un excédent de 10 840.35 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant négatif et considérant le solde des restes à réaliser, le besoin de financement total de la section d'investissement est de 9 330.00 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement, restant lui-même alors en excédent à hauteur de 39 372.41€.

Vote POUR à l'unanimité.

8 OBJET : EVENEMENTS CLIMATIQUES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 : ESTIMATION DES DEGATS MATERIELS – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DSEC

Mathieu ANTOINE rappelle que la commune a subi des intempéries sur la période du 1^{er} au 2 décembre 2023. A la suite de ces inondations, de nombreux dégâts ont pu être constatés sur la voirie, les terrains avec notamment de nombreux glissements de terrain et remontées de nappes phréatiques. Cette liste n'est pas exhaustive car certains lieux ne sont accessibles en hiver, et d'autres dégâts sont malheureusement à prévoir. Le montant total des dégâts est estimé à 29 305.00 € HT. Ce montant qui reste un estimatif est susceptible d'évoluer en fonction des différentes expertises qu'il convient de diligenter mais également en fonction des constats qui pourront être réalisés au printemps.

Vote POUR à l'unanimité.

9 OBJET : AVIS DE CLASSEMENT DE LA VALLEE DE SAINT-VERAN

Mathieu ANTOINE rappelle que l'enquête publique concernant le classement de la vallée de Saint-Véran a déjà eu lieu du 21 Août au 21 Septembre 2023, remportant un avis majoritairement favorable. Toutefois, les services de l'Etat ont décelé une anomalie au niveau de la cartographie montrant des incohérences entre les limites communales et le cadastre, susceptible de rendre caduque la première enquête publique. Afin de ne pas risquer une nullité pour ce dossier, il est préférable de délibérer de nouveau. Une prochaine enquête publique se déroulera courant été 2024. A noter que le périmètre de classement n'a pas été modifié.

Vote POUR à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Mathieu ANTOINE** informe qu'un appartement pour une personne, ou deux maximums, situé La Bergerie, jusqu'alors loué par **Claire et Laurent DEMARETS** puis repris par la **SARL ALMA** pour y loger des employés de La Fougagno, voit son bail arriver à échéance. Deux demandes ont été faites par écrit : **Aurélié DESRUMAUX**, actuellement serveuse à La Fougagno, ayant une volonté de s'installer à l'année sur la commune, et **Sarah TOURNAY**, actuelle cuisinière de La Fougagno, souhaitant l'appartement uniquement pour sa dernière saison estivale sur la commune. La politique actuelle de la commune étant de favoriser l'installation sédentaire, l'ensemble des conseillers présents est favorable à la location de Mme **Aurélié DESRUMAUX**.
- **Frédérique MARROU** rappelle qu'il est important d'abonder, au niveau budgétaire, le SIVU du domaine skiable de Beauregard, incluant les communes de Molines/St-Véran, afin de se préparer au besoin de couvrir un déficit important de la Régie des remontées mécaniques.
- **Jacques ISNEL** rapporte une proposition qui lui a été faite, de réinstaller la grande photographie initialement apposée sur la façade du Chalet Routier, à l'entrée du village, sur le panneau en bois situé dans le grand virage. Toutefois, les conseillers craignent une décoloration rapide du fait de la forte exposition au soleil.
- **Jacques ISNEL** demande également où en est le diagnostic de la chapelle Sainte-Agathe ? **Mathieu ANTOINE** précise que le champignon doit être envoyé à un laboratoire spécialisé. Il faudra s'attendre à un chantier d'une grande ampleur.
- **Frédérique MARROU** indique que la grille d'évacuation située sur la route devant la maison « La Bobinette » est en train de s'affaisser. La porte des WC publics de l'église doit également être réparée.
- **Jacques ISNEL** demande s'il est officiel que les drones sont interdits ? **Mathieu ANTOINE** le confirme, notamment en zone urbaine, sauf autorisation préfectorale uniquement pour les professionnels.
- **Mathieu ANTOINE** informe avoir fait une demande de matériel pour une armoire incendie auprès du Colonel du SDIS. Il s'agirait uniquement de pouvoir limiter les dégâts en attendant les pompiers en cas de départ de feu, en en installant une au Raux, une à la Chalp Sainte-Agathe et une au cœur du village. Un constat a d'ailleurs été établi suite à l'accident de cet hiver sur la borne incendie du Châtelet. Un expert va venir en Avril et une barrière de sécurité va être installée.
- **Delphine MATHIEU** souhaite aborder la problématique du ramassage de déchets. Les conteneurs débordent très rapidement en cas d'affluence. Cela a été signalé à chaque fois à la Communauté de communes avec une demande de tournées supplémentaires. **Frédérique MARROU** trouve cela d'autant plus dommage car cela n'incite pas à poursuivre les efforts de tri déjà bien entrepris désormais par chacun. **Mathieu ANTOINE** attire l'attention sur le fait que plusieurs fois, photographies à l'appui, les agents de la Communauté de communes n'ont pas pu effectuer leur collecte en raison de stationnements gênants, rendant impossible

l'approche du camion. Ce problème est récurrent pour les livraisons, les poubelles, la navette et plus grave, le passage du véhicule de secours. Il convient que chacun respecte impérativement les panneaux d'interdiction de stationner ou d'aire de retournement.

Mathieu ANTOINE rappelle qu'il est sans aucune concession sur les infractions sur les stationnements gênants et à plus forte raison sur les aires de retournement et les places réservées aux personnes handicapées. Quand ces infractions sont repérées, elles sont immédiatement saisies par le maire, via le service du traitement automatisé des infractions (ANTAI) (environ 25 PV ont été dressés pendant l'hiver).

Questions du public :

Michel IMBERT souhaiterait qu'un effort soit fait sur le déneigement de la Draye des Couestes qui a été selon lui catastrophique cet hiver. Il rappelle l'importance du déneigement en cas d'incendie ou de besoin d'accès pour les pompiers.

Mathieu ANTOINE propose que des solutions soient proposées en présence des riverains et de la commune. Le piège à eau va également être modifié car actuellement, cela gèle et pose un problème supplémentaire.

Fin de séance à 19h50